

Commune de FRANCHELEINS

Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal Du jeudi 10 novembre 2022 à 20h30

-+--+--+-

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de FRANCHELEINS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de M. LUX, maire.

Présents : Mme CHAUVOT Stéphanie, M. DEROCHE Christophe, Mme FARFOUILLON Brigitte, M. GUIDE Julien, Mme JOUBERT Marie, Mme JOURDAN Sylvie(arrivée à 20h37), M. LUCENET Thierry, M. LUX Jean-Michel, Mme MARCHE Nathalie, M. MOLLARD Philippe, Mme MOUCHETTE Sabrina, M. NOTIN Guillaume, Mme PERRILLAT MANDRY Monique, M. ROLLET Mathieu, M. VIVIEN-MAGNIEN Johan.

Excusés :Laure FANGET (pouvoir à Mme PERRILAT MANDRY); Laurianne HYVERNAT, Hervé DESTHIEUX.

Mme Stéphanie CHAUVOT est désignée comme secrétaire de séance.

-+--+--+-

Approbation du précédent compte-rendu.

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du précédent conseil. Il est donc approuvé à l'unanimité.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus large marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- .En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- .En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- .En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant des autorisations de programme et d'autorisations d'engagement des dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14, soit pour la commune de Francheleins, son budget principal.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir approuver le passage à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Sur le rapport de M. le Maire,

VU l'article L2121-29 du CGCT,

VU l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

VU l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaires et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT que la collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,

CONSIDERANT que cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la commune de Francheleins,

CONSIDERANT l'avis favorable du comptable public en date du 13 juillet 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés :

- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Adopte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
- Précise que la norme comptable M57 mise en place sera la nomenclature abrégée,
- Déroge pour l'ensemble des amortissements à la règle du prorata-temporis pour les nouvelles immobilisations et en conséquence de calculer l'amortissement à partir du début de l'exercice suivant leur entrée dans l'état de l'actif.

Fonds de concours CCVSC.

Le conseil communautaire de la CCVSC a décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 15000€, par délibération n°2022/09/27/06 pour son opération de voirie 2022. Le conseil municipal doit délibérer afin d'accepter ce fonds de concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés:

- Accepte le fonds de concours de 15000€ voté par la CCVSC pour l'opération de voirie 2022.

Nomination du correspondant incendie et secours.

La loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation, dite « Loi MATRAS » a été adoptée le 16 novembre 2021.

Cette loi devient l'un des textes majeurs de la sécurité civile française depuis la loi du 13 août 2004 de Modernisation de la sécurité civile.

Dans son courrier du 7 septembre 2022, Madame la Préfète de l'Ain informe la commune de Francheleins de la nécessité de procéder à la création de la fonction de conseiller municipal « correspondant incendie et secours ». Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents ou représentés décide de :

- Nommer M. Hervé DESTHIEUX en tant que correspondant incendie et secours.

Offre BOXY

M.le Maire expose au conseil municipal son rendez-vous avec Monsieur David LEPINOIS de la société Boxy qui a conçu une solution qui permet de proposer des supérettes connectées sans caisse, ouvertes 7j/7 et 24h/24, où ils proposent plus de 250 produits alimentaires de première nécessité. C'est un container de 15 m² qui s'implante facilement.

Pas besoin de travaux, juste d'électricité. Si le projet voyait le jour, il souhaiterait s'installer dans le périmètre de l'école.

M.le Maire rappelle que ce ne sera que pour du dépannage, et qu'il faudra signer une convention pour 3 ans, qui peut être dénoncée et grâce à laquelle la commune percevrait une redevance de 1000€/an, cela serait une solution alternative au manque de commerces sur la commune.

Cela paraît plutôt positif, M.le maire demandera une intervention et une présentation par la société Boxy, lors du prochain conseil municipal.

Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

Depuis le dernier conseil municipal, et jusqu'au 08/11/2022, des lignes de trésorerie ont été réalisées pour un montant global de 8330,48 €.

Rapport des commissions.

- Scolaire et Jeunesse.

Mme MOUCHETTE rappelle la venue de Dylan BEAUDET au sein de l'école en tant que service civique, il s'occupe entre autres de l'animation avec les enfants, il aide à la future mise en place d'un conseil municipal des jeunes et de l'aide aux devoirs. Celui-ci a l'air d'avoir trouvé sa place au sein de l'équipe. Une formation est prévue pour l'agrément du tuteur du service civique à laquelle, elle pourra se rendre le 22 novembre.

Le lundi 7 novembre a eu lieu le 1^{er} conseil d'école, 155 élèves sur 7 classes, il est demandé à la mairie de donner les effectifs connus par la commune courant novembre afin de tenter de conserver cette 7^e classe. La directrice demande à ce que nous fassions paraître sur PanneauPocket un avis aux parents pour des inscriptions dès maintenant afin de connaître plus précisément le nombre d'élèves attendus. Lors de ce conseil, il a été évoqué le projet annuel qui sera musical. Plusieurs questions des parents délégués concernant le compost, et le gaspillage alimentaire pour pouvoir le gérer et l'éviter au maximum. Il est suggéré qu'un groupe de réflexion se fasse avec des parents, le sou et des élus de la commission scolaire.

Des problématiques lors de l'alerte de mise en sécurité ont été révélées par la directrice, elle doit nous faire passer les mallettes de sécurité afin de vérifier leur contenu.

Il y a aussi l'alerte sur les téléphones portables qui n'est pas assez visible, la directrice a fait passer un document sur des voyants lumineux avec boutons d'alertes pour un montant de 1162€HT.

La directrice nous remercie pour le vidéoprojecteur dans sa classe, cependant il subsiste un problème de connexion wifi, et ce malgré une précédente intervention du fournisseur afin d'expliquer l'utilisation, nous le recontacterons.

Le sou des écoles demande à la mairie une aide au financement des sorties piscine, pour le transport d'un montant de 1350€ pour 10 fois, le conseil valide cette aide financière qui sera intégrée au budget 2023.

Des achats sont prévus pour des bricolages de Noël et pour la fabrication des menus du repas des anciens, qui seront faits lors du temps périscolaire.

Remerciement aux filles du périscolaire, pour les remplacements au pied levé et pour leur solidarité. On a rappelé la société USSON pour une explication sur leur devis de protection des filets du City-stade, il sera repris et refait pour uniquement la largeur.

- Bâtiments.

M. DEROCHE :Expose que les travaux de la salle de l'amitié avancent comme prévus, l'électricien attendait ses luminaires, ils sont arrivés.

Le peintre est dans les temps, il reste les toilettes, le hall et la grande salle. Le frigo arrive semaine 48 et le bar avant les congés de fin d'année. La salle sera prête pour les vœux du maire. Nous

demandons une prise en charge par l'assurance pour les 18 éclats sur les vitres un devis de 7000€HT, nous a été transmis. Une fois les réparations faites, il sera demandé aux agents de faire le tour régulièrement de la salle afin de détecter tous les nouveaux impacts, de se servir de la vidéoprotection pour connaître les fautifs et leur envoyer la facture des réparations.

Afin de déclencher les subventions, il faut que les travaux d'extension de la mairie commencent au 1^{er} trimestre 2023. La Semaine prochaine, sera effectuée l'analyse de l'amiante dans les anciens locaux afin de faire appel à une entreprise spécialisée aux besoins.

Un audit a été fait, par l'économiste de flux il propose d'intervenir lors du prochain conseil afin d'exposer ses conclusions et ses recommandations.

Il est décidé de le faire intervenir lors d'une réunion de la commission bâtiment « élargie ».

- **Communication fleurissement.**

Mme CHAUVOT: Le bulletin municipal est lancé. Rendez-vous à 10h15 à la maison de l'amitié pour la mise en place de la salle pour le vin d'honneur du 11 novembre

- **Voirie et chemins.**

M. LUCENET: Suite au départ de Jérôme, son remplaçant est trouvé et arrive le 1^{er} décembre. Il s'appelle Bastien MONIER et est déjà en poste dans une société de nettoyage de vitres et de services. La CCVSC a fait un retour sur l'assainissement de la grande rue, elle devrait planifier des travaux et les coordonner avec les travaux d'aménagements de voirie prévus. Il faudra vérifier le réseau d'eaux pluviales qui lui est communal.

- **Numérique**

M. VIVIEN MAGNIEN: Le nouveau logiciel de la mairie est en place ainsi que le serveur. Les secrétaires ont pu faire une formation et tout se passe bien.

Urbanisme et cimetière

M. ROLLET: Concernant le PLU, il y a eu une réunion de présentation le 18/10, différents scénarios ont été établis. Debriefing prévu avec le Scot, l'Atelier du triangle et Monsieur le maire le 25/11, la prochaine réunion de la commission urbanisme sur le PLU se fera le 5/12 à 19h.

Une réunion a eu lieu au cimetière d'Amareins le 29/10 à 10h, il a été constaté plusieurs problèmes, le premier qui fait ressortir un manque d'égouttage des haies privées et communales, et le deuxième est un souci d'eaux pluviales au sein du cimetière. Un aménagement sera à prévoir pour la gestion de ces eaux pluviales qui créent des rigoles. Il faudra peut être prévoir un aménagement complet afin de ramener un point d'eau vers la cabane, qui sera nettoyée.

Une fois ces travaux faits, il faudra répertorier les concessions à renouveler et celles abandonnées.

Des paysagistes seront contactés cet hiver pour ces travaux.

Questions diverses.

- M. le Maire expose que l'aménagement de la voirie a été inscrit pour 2023, une demande de subventions du département. Nous sommes en priorité une et courant décembre nous connaissons le montant de la subvention.
- Pour le PLU nous sommes éligibles à 20,000€ de subventions de la part de l'état.
- M. Rollet informe que le SIEA souhaite mettre en place un achat groupé de panneaux solaires plug and play, ils souhaitent savoir si nous serions intéressés pour en faire bénéficier nos administrés, voir la commune. L'ensemble coûterait environ 1500€, il s'agit de panneaux solaires portatifs qui réinjecte directement l'électricité par une prise, donc en auto-consommation.
- M. le Maire expose que Julien Perret a été reçu fin octobre dans le cadre de son inaptitude, il s'avère qu'il est en arrêt de travail jusqu'au 1^{er} décembre.
- Un taxi a fait une demande d'implantation sur la commune, ceci implique un dossier administratif à monter et de fournir et installer un panneau réglementaire avec son numéro sur un emplacement à définir. Il pourrait être mis en place un service de transport pour nos administrés à destination du marché de Belleville.
- Le repas du CCAS aura lieu le 4 décembre, 67 repas et un quarantaine de colis sont prévus.
- La commission finances se réunira le 21/11 afin de discuter des règlements et tarifs de la maison de l'amitié.
- Mme Perrillat fait part d'un dépôt sauvage de gravat sur le chemin des gourlandes. Il sera demandé à Eric d'aller voir.
- M. Lucenet s'interroge sur l'étendue de la vidéoprotection et de la mise en place de l'éclairage extérieur autour de la salle des fêtes qui est devenu un endroit très mal fréquenté. Il va être de-

mandé aux gendarmes de passer plus régulièrement. Plusieurs feux d'artifice ont été entendus, il faut faire attention.

- M. Rollet, rappelle la réunion participation citoyenne le 15 novembre 2022 à 19h.
- Le prochain conseil municipal est prévu jeudi 8 décembre 2022 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h55.

Le maire
J.M. LUX



La secrétaire
S. CHAUVOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Chauvot", written over the printed name of the secretary.

